



Vente d un bien immobilier en Pologne

Par Juju44

Madame, monsieur, bonjour, mon amie de nationalité polonaise réside en France et mère d'un enfant ne français hérite d'un appartement suite au décès de sa mère. Jusqu'à la légalisation en bonne et due forme elle devient le propriétaire de ce bien par la suite elle décide de vendre de ce bien on lui déclare auprès des tribunaux qu'il y a eu une erreur dans les documents une faute d'orthographe au niveau de son nom mon amie refait le voyage jusqu'en Pologne refait la totalité des démarches à savoir un certain nombre de documents à traduire officiellement soit 40 euros la feuille et le problème c'est que cette affaire a été reportée trois fois au tribunal avec la même raison de faute d'orthographe à chaque passage en administration on lui fait savoir qu'on ne peut rien faire il faut refaire les voyages les frais les documents même résultat on l'impression qu'une volonté s'oppose à cette vente enfin voilà notre question il y a-t-il un organisme qui pourrait prendre en charge cette affaire et rendre justice aux droits de mon ami persuadez de l'intérêt que vous porterez à ma requête je vous prie d'accepter mes hommages les plus respectueux mr Geraud